



# WILWISHEIM AUJOURD'HUI

## N° 138 JUILLET 2016

### REUNIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

#### • Séance du 12 avril 2016

Membres présents : 13

Membres excusés : 2 dont 1 qui donne pouvoir

Secrétaire de séance : Dominique ROOS

Après lecture, le procès-verbal de la réunion du 23 février 2016 est adopté.

#### 1) Présentation des comptes administratifs 2015

Le Maire présente les comptes administratifs de l'exercice 2015 :

##### a) Budget Lotissement SAND

• <u>Fonctionnement</u> :	Recettes	:	263 011,49 €
	Dépenses	:	4 707,91 €
	Excédent	:	258 303,58 €
• <u>Investissement</u> :	Recettes	:	0,00 €
	Dépenses	:	379 278,07 €
	Excédent	:	379 278,07 €

##### c) Budget principal de la commune

• <u>Fonctionnement</u> :	Recettes	:	577 450,88 €
	Dépenses	:	277 160,27 €
	Excédent	:	300 290,61 €
• <u>Investissement</u> :	Recettes	:	451 562,95 €
	Dépenses	:	430 997,97 €
	Excédent	:	20 564,98 €

##### b) Budget Assainissement

• <u>Exploitation</u> :	Recettes	:	299 139,01 €
	Dépenses	:	68 195,52 €
	Excédent	:	230 943,49 €
• <u>Investissement</u> :	Recettes	:	74 294,11 €
	Dépenses	:	0,00 €
	Excédent	:	74 294,11 €

Les conseillers, à l'unanimité, adoptent ces comptes administratifs.

#### 2) Affectation des résultats de l'exercice 2015

Les conseillers décident :

##### Budget principal de la commune :

- d'affecter un montant de 49 435,02 € de la section fonctionnement au compte 1068 de la section investissement et de reporter le solde de 250 855,59 € au compte 002 du budget 2016 ;

##### Budget assainissement :

- de reporter l'excédent de la section investissement de 74 294,11 € et celui de la section exploitation de 230 943,49 € aux sections 001 et 002 du budget 2016 ;

##### Budget Lotissement SAND :

- de reporter le déficit de la section investissement de 379 278,07 € et l'excédent de la section fonctionnement de 258 303,58 € aux sections 001 et 002 du budget 2016.

### **3) Présentation des comptes de gestion 2015**

Les conseillers approuvent les comptes du trésorier relatifs à l'exercice 2015 qui sont en parfaite concordance avec les comptes administratifs.

### **4) Taux d'imposition 2016**

Après la présentation de l'analyse financière de la commune par le Maire, les conseillers décident, à l'unanimité, de reconduire les taux comme suit :

- taxe d'habitation :	14,50 %
- taxe foncière sur les propriétés bâties :	7,50 %
- taxe foncière sur les propriétés non bâties :	31,50 %
- cotisation foncière des entreprises :	16,50 %

### **5) Budgets 2016**

Le Maire présente les propositions des budgets pour l'année 2016 comme suit :

• <b><u>BUDGET LOTISSEMENT SAND</u></b>	
. Section fonctionnement en équilibre à	391 604,- €
. Section investissement en équilibre à	439 278,- €
• <b><u>BUDGET SERVICE ASSAINISSEMENT</u></b>	
. Section exploitation en équilibre à	315 943,- €
. Section investissement en équilibre à	328 837,- €
• <b><u>BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE</u></b>	
. Section fonctionnement en équilibre à	705 208,- €
. Section investissement en équilibre à	785 508,- €

Les conseillers municipaux, à l'unanimité, adoptent les budgets 2016 tels qu'ils sont proposés.

### **6) Modalité de financement de l'accessibilité du Manoir**

Les conseillers adoptent le plan de financement présenté par le Maire, relatif aux travaux envisagés aux abords du Manoir en vue de solliciter des subventions.

### **7) Travaux Rue du Château**

En date du 5 avril 2016, M. MILOCHAU Gabriel, paysagiste concepteur, et M. WURGES Alexandre, assistant maître d'ouvrage de l'Agence Territoriale d'Ingénierie Publique, ont fait une présentation esthétique sommaire du projet des travaux. Les conseillers, à l'unanimité, approuvent la réorganisation et la matérialisation de la Place de l'Eglise versant Sud, l'accès à l'école, les espaces partagés aux piétons qui sont prioritaires aux véhicules, la mise en valeur du Manoir. Ils demandent au bureau d'étude en charge de la maîtrise d'oeuvre de poursuivre leur travail en maîtrisant l'enveloppe financière.

### **8) Mur d'enceinte du cimetière**

Le Maire donne lecture du courrier de M. Norbert STORCK exposant le délabrement du mur de sa grange faisant office de mur de soutènement et d'enceinte du cimetière. Suite à ce courrier, le Maire a demandé une expertise juridique des droits d'intervention de la Commune à la Direction des Affaires Juridiques du Conseil Départemental. Les conseillers demandent au Maire de missionner un bureau d'études de structure compétent en la matière.

### **9) Mission d'archivage**

La Commune possède 51 mètres linéaires d'archives. Vu la réglementation et en l'absence d'inventaire d'archives permettant d'effectuer des recherches, les conseillers décident de confier cette mission au Service des archivistes itinérants du Centre de Gestion 67 et optent pour la formule « clé en main » pour un montant de 6 000,- €.

## • Séance du 20 mai 2016

Membres présents : 11

Membres excusés : 4 dont 1 qui donne pouvoir

Secrétaire de séance : Dominique ROOS

Après lecture, le procès-verbal de la réunion du 12 avril 2016 est adopté.

### **1) Effacement des lignes aériennes Rue du Château et de ses rues annexes**

En date du 7 octobre 2015, les conseillers avaient décidé d'enfourer totalement les réseaux de télécommunication et d'électrification. Les travaux électriques étaient éligibles pour bénéficier d'une aide des concessionnaires électriques à hauteur de 50 % du coût HT et du Conseil Départemental à hauteur de 30 % du coût HT.

Le montant HT devant s'élever à 173 084,40 €, l'aide qui devait être prise en charge par ESR était de 86 542,20 € et celle du Conseil Départemental de 51 925,31 €.

Or, après concertation des différents concessionnaires et du Conseil Départemental, il s'avère que le dossier est seulement éligible à une subvention de 15 000,- € du Conseil Départemental.

Au vu de ces éléments, les conseillers décident de procéder à un effacement partiel pris en charge à hauteur de 50 % par ESR et à hauteur de 15 000,- € par le Conseil Départemental. Le montant estimatif à la charge de la Commune s'éleva à 37 000,- € HT.

### **2) Demande de subvention**

L'Entente Jeunes des 3 Rives SC Dettwiller / AS Lupstein / FC Steinbourg a sollicité la Commune pour une demande de subvention dans le cadre de sa participation au tournoi international Mozart Trophy de SALZBOURG et d'un week-end sportif. Cette association étant externe au village, les conseillers décident, à la majorité, de ne pas donner de suite favorable.

### **3) Demande de participation financière**

L'Institut « La Providence » de STRASBOURG a demandé une participation financière pour un voyage culturel d'un élève de 3<sup>e</sup> habitant la commune. Les conseillers, à l'unanimité, n'y réservent pas de suite favorable. La commune participe uniquement aux sorties scolaires des enfants de l'école primaire du village.

### **4) Travaux à envisager Rue des Champs**

Les conseillers, à l'unanimité, décident d'engager les travaux de voirie définitive de la Rue des Champs et de la partie de la Rue de l'Altenberg non encore effectuée. Ils autorisent le Maire à consulter les entreprises.

### **5) Lotissement SAND : réservation du lot n° 1**

Les conseillers municipaux, à l'unanimité, décident de réserver une suite favorable à la demande de réservation du lot n° 1 constitué de la parcelle n° 455 de 8,87 ares et de la parcelle n° 476 de 2,17 ares, formulée par Mme Carole KNAFO. La réservation est valable pour une durée de 6 mois à compter du 20 mai 2016.

### **6) Rénovation de l'église**

En vue des travaux de rénovation intérieure, la commune a consulté différentes entreprises et décide de retenir :

- L'Entreprise KRATZEISEN pour les travaux de peinture pour un montant total de 42 031,51 € HT
- L'Electricité du Haut-Barr pour les travaux d'électricité pour un montant total de 1 470,- € HT
- L'Entreprise Raton Laveur pour les travaux de marbrerie pour un montant total de 7 973,72 € HT
- L'Entreprise Diebolt et Fils pour les travaux de menuiserie pour un montant total de 4 221,- € HT.

### **7) Kermesse des enfants de l'école**

Au vu de l'arrêté préfectoral concernant l'état d'urgence et l'interdiction d'organiser tout rassemblement de personnes et d'un courrier de l'Inspection Académique dégageant le corps enseignant de toute responsabilité lors de manifestations, la responsabilité est transférée à la commune. Dans ces conditions, les conseillers décident, à l'unanimité, que la kermesse scolaire devra se tenir dans l'enceinte de l'école pendant les heures de classe.

## **8) Diagnostic des risques psychosociaux**

Vu les obligations de l'employeur d'assurer la sécurité et de protéger la santé physique et mentale des travailleurs, la réalisation d'un diagnostic des risques psychosociaux est une obligation pour les collectivités territoriales. A cet effet, le Centre de Gestion du Bas-Rhin a proposé une intervention pour l'accompagnement des collectivités dans la réalisation du diagnostic de ces risques et leur consignation dans le document unique. Après en avoir délibéré, les conseillers, à la majorité, autorisent le Maire à signer l'adhésion à la convention constitutive du groupement de commandes coordonné par le Centre de Gestion du Bas-Rhin. Les crédits nécessaires à la réalisation du diagnostic des risques psychosociaux seront prévus au budget primitif.

## **• Séance du 7 juin 2016**

Membres présents : 15

Secrétaire de séance : Dominique ROOS

Après lecture, le procès-verbal de la réunion du 20 mai 2016 est adopté.

### **1) Travaux des réseaux d'assainissement et d'eaux pluviales Rue du Château**

Après débat, les conseillers décident de ne pas poser de réseaux séparatifs Place de l'Eglise, Rue du Carillon et Rue de l'Ecole, de valider l'extension du séparatif de la Rue du Moulin vers le Clos du Manoir, de demander le renouvellement des réseaux d'assainissement à neuf pour la Place de l'Eglise, les Rues du Carillon et du Château. Le chemisage de la Rue St-Martin est validé.

### **2) Réseaux de télécommunication Rue du Château**

Le Maire présente le devis des travaux d'enfouissement des réseaux NUMERICABLE qui s'élève à 11 358,- € HT. Après discussion, les conseillers approuvent ce devis, autorisent le Maire à le signer et à mandater la dépense.

### **3) Création de deux emplois**

Mme Betty MULLER a présenté sa démission de secrétaire de mairie.

Afin de pallier à son remplacement, les conseillers décident à l'unanimité :

- la création d'un emploi permanent de rédacteur principal 1<sup>ère</sup> classe, à temps non complet, à raison de 14/35 èmes à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2016, pour les fonctions de secrétaire de mairie ;
- la création d'un emploi permanent de rédacteur ou d'adjoint administratif tout grade, à temps non complet, à raison de 14/35 èmes à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2016, pour les fonctions d'accueil de la mairie.

Ils chargent le Maire de procéder aux recrutements et l'autorisent à signer tout document relatif à ces dossiers.

### **4) Modalité de mise à disposition de la salle polyvalente**

Le Maire fait part aux conseillers qu'il y a lieu de clarifier la mise à disposition des locaux de la salle polyvalente, notamment concernant l'accès à la cuisine, qui ne peut avoir lieu que si la salle a été louée avec l'équipement. Dorénavant, les personnes qui loueront la salle sans équipement n'auront ni l'accès à la cuisine, ni la mise à disposition de la vaisselle (verres, assiettes, couverts, etc).

#### **Grande salle avec équipement**

- pour les habitants et associations de Wilwisheim 330,- €
- pour les habitants et associations extra-muros 380,- €

#### **Petite salle pour communion, baptême, etc... avec équipement**

- pour les habitants de Wilwisheim 135,- €
- pour les habitants de l'extérieur 155,- €

#### **Petite salle pour réception (sans accès cuisine, sans vaisselle)**

- pour les habitants de Wilwisheim 85,- €
- pour les habitants de l'extérieur 100,- €

#### **Petite salle en complément de la grande salle**

- pour apéritif de mariage 55,- €

#### **Bar en soirée libre**

- pour les habitants de Wilwisheim 65,- €

- pour les habitants de l'extérieur 75,- €  
avec forfait électricité et eau de 13,- €
  - réunion 20,- €
- Grande salle sans équipement (sans accès cuisine, sans vaisselle)**
- pour les habitants de Wilwisheim 125,- €
  - pour les habitants de l'extérieur 140,- €

Les conseillers décident de solliciter un acompte correspondant au montant des locations, ainsi qu'un chèque de 20,- € de confirmation de réservation. Ce montant sera dû pour toute réservation annulée. Un chèque de caution de 500,- € est à déposer pour les réservations de la grande et de la petite salle et de 200,- € pour le bar.

Par ailleurs, il y a lieu de faire une demande d'autorisation d'ouverture de débit temporaire et de fournir une attestation d'assurance couvrant la responsabilité civile.

## **5) Garage vacant**

Le garage côté Est, 2 Rue de l'Ecole, qui était vacant, a été attribué à Mme Mélissa SQUILLACI et M. Alexandre PARSY à effet du 1<sup>er</sup> juillet 2016 pour un loyer mensuel de 30,- €.

## **6) Demande de subvention d'appui à l'investissement local**

Le maire présente les règles de répartition et d'éligibilité de la dotation de soutien à l'investissement des communes et de leurs groupements à fiscalité propre, créée par l'article 159 de la loi de finances pour 2016.

Au vu de ces éléments, les conseillers, à l'unanimité, approuvent le plan de financement prévisionnel du projet de l'accessibilité aux PMR du bâtiment central du Manoir et autorisent le maire à déposer le dossier de demande de subvention.

# LA MAIRIE COMMUNIQUE

## **HORAIRES D'OUVERTURE DE LA MAIRIE**

A compter du 1<sup>er</sup> juillet 2016, la mairie sera ouverte au public :

- Les lundis de 9 h à 12 h
- Les mardis de 9 h à 12 h et de 13 h 30 à 17 h 30.

## **RESPECT DU VOISINAGE**

Il est rappelé à tous les concitoyens de ne pas générer de bruit de tondeuses, débroussailleuses, karchers, bétonneuses ou autres, les DIMANCHES, les JOURS FERIES et les samedis après 20 h.

Il est également rappelé de ne pas faire de tapage nocturne entre 22h et 6h.

De même, les propriétaires d'animaux sont priés de ramasser les excréments lors des balades.

# Bonnes vacances à tous



**WILWISHEIM AUJOURD'HUI**  
 Directeur de la publication : Raphaël ADAM  
 Dépôt légal : Mai 2003  
 Imprimé en Mairie de 67270 WILWISHEIM

## LES ASSOCIATIONS COMMUNIQUENT

### COLLECTE DE VIEUX PAPIERS ET CARTONS

La prochaine collecte des vieux papiers (journaux, illustrés, etc) et cartons aura lieu **samedi 16 juillet 2016**. Elle sera organisée par les associations et le produit sera réparti entre les associations participantes. Les habitants sont invités à sortir les paquets pour 8 h 30 du matin.

### BROCANTE

L'Association Sportive organise une brocante **dimanche le 24 juillet 2016**.

Comme les dernières années, cette manifestation se déroulera dans la rue des Romains et la rue du Stade jusqu'au terrain de football. Renseignements au 06.83.67.15.77.

### CLUB DE LOISIRS « Les Petites Mains Agiles »

Mme Marie-Reine HOLTZMANN informe que les prochaines rencontres auront lieu à la salle de conseil de la mairie :

- samedi 10 septembre 2016 à 14 h
- samedi 8 octobre 2016 à 14 h
- samedi 12 novembre 2016 à 14 h
- samedi 10 décembre 2016 à 14 h.

### ASSOCIATION DES DONNEURS DE SANG

La dernière collecte de sang qui a eu lieu le 22 juin dernier était très satisfaisante : 54 donneurs se sont présentés. L'association informe d'ores et déjà de la prochaine collecte qui aura lieu **mercredi 21 décembre 2016** de 17h30 à 20h30 à la salle polyvalente. Venez nombreux, un repas de Noël vous sera servi à l'issue de votre don !



*La collecte*



*Les dames bénévoles préparant les assiettes de crudités*



*Jean-Louis assure les grillades*